

Fonds d'accélération de l'innovation régionale

Soutenir la capacité d'accélération de l'innovation et du développement économique des PME à l'échelle régionale

Mémoire présenté au Comité permanent des finances de la Chambre des communes du Canada dans le cadre des consultations prébudgétaires avant le dépôt du budget 2018

Le 4 août 2017



Sommaire

Dans le budget de 2018, le gouvernement fédéral devrait investir 27 millions de dollars par année pour la mise en place du Fonds d'accélération de l'innovation régionale (FAIR) dans le but de stimuler le remarquable potentiel des collèges et des cégeps du Canada et de répondre aux besoins sans cesse grandissants des entreprises de toutes tailles en matière de recherche appliquée et d'innovation entrepreneuriale, dans l'ensemble du pays.

Le FAIR proposé serait une première dans l'histoire de la recherche appliquée au sein des collèges canadiens et il permettrait de réaliser deux principaux objectifs :

- Fournir un financement annuel stable et prévisible permettant aux collèges de mettre en place, de doter en personnel et de soutenir en bonne et due forme des bureaux de recherche appliquée (ou l'équivalent) pour répondre aux besoins croissants des entreprises et des partenaires dans leur région en matière de recherche appliquée et d'innovation entrepreneuriale.
- Aider les collèges à compenser les coûts indirects de l'administration des subventions de recherche appliquée financées par le gouvernement fédéral et à dégager le financement nécessaire pour le consacrer aux activités essentielles de R-D au profit des PME.

Émergence de la recherche appliquée dans les collèges

Les cégeps, les collèges et les écoles polytechniques (ci-après appelés « collèges ») mettent l'accent sur l'étape ultérieure de la recherche appliquée axée sur la demande, afin d'aider les entreprises à réduire l'écart au chapitre de la commercialisation et à mettre leurs innovations sur le marché. Cette mission est particulièrement pertinente aujourd'hui compte tenu du fait que le « Canada est à la traîne au chapitre de l'innovation et de la sophistication des entreprises, ce qui est particulièrement essentiel pour les économies avancées¹ ».

Par rapport à notre tradition de longue date de recherche universitaire, la recherche appliquée dans les collèges est encore relativement récente (milieu des années 1980). Bien des efforts ont été déployés pour mobiliser les installations industrielles publiques, l'équipement et l'expertise des collèges pour relever les défis grandissants en innovation et en commercialisation des entreprises, particulièrement des PME, qui sont dépourvues de leur propre capacité interne de R-D. La caractéristique de l'approche collégiale à l'égard de l'innovation est l'établissement de relations conviviales avec les PME en ayant recours à un langage et des pratiques d'affaires hautement compatibles². Malheureusement, ces efforts ont donné des résultats inégaux à l'échelle régionale, puisque le soutien provincial et fédéral était insuffisant et instable.

En 2004, le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNGC) a lancé un projet pilote novateur – exclusivement pour les collèges – appelé le Programme d'innovation dans les collèges et la communauté (ICC). En 2008, le projet pilote d'ICC a été rendu permanent avec un modeste budget de 15 millions de dollars.

Aujourd'hui, grâce à un investissement important de chacun en temps et en argent, 110 collèges sont admissibles au financement du CRSNGC, et le budget annuel de 50 millions de dollars du Programme d'ICC permet la tenue de concours pour de nombreuses initiatives de recherches appliquées :

- Centres d'accès à la technologie
- Chaires de recherche industrielle dans les collèges
- Subventions De l'idée à l'innovation pour les universités et les collèges
- Subventions d'outils et d'instruments de recherche appliquée

Ils ont tous une incidence considérable dans les collectivités d'un océan à l'autre.

Les résultats du Programme d'ICC montrent que les collèges qui ont établi tôt des bureaux de recherche appliquée, ou qui peuvent compter sur des centres de recherche bien organisés, ont obtenu de bien meilleurs résultats que leurs pairs retardataires qui manquent de ressources financières et humaines pour exercer une concurrence efficace. Comme le budget du Programme d'ICC demeure inchangé, cette disparité entre les collèges continue de s'aggraver et a une incidence négative sur l'accessibilité des PME aux ressources de la recherche appliquée des collèges dans l'ensemble du pays. Au fil des années, le gouvernement fédéral joue un rôle de premier plan, mais le soutien des provinces et des établissements reste inégal en nature et en intensité d'un bout à l'autre du pays, ce qui contribue à aggraver cette disparité.

Sur les 110 collèges admissibles au financement du CRSNGC, un fort potentiel demeure inexploité dans l'ensemble du pays. Libérer ce potentiel exige le leadership du gouvernement fédéral et des montants modestes d'un financement pluriannuel stable et prévisible afin de permettre à l'ensemble des collèges d'attirer et de retenir les meilleurs talents en recherche appliquée, d'assurer un mentorat auprès de ces employés, et de susciter un intérêt pour la recherche appliquée parmi les membres du corps enseignant des collèges et les entreprises régionales.

Comme l'a souligné l'organisme Collèges et instituts Canada (CICan), le vaste réseau de collèges du Canada joue un rôle essentiel dans plus de 3 000 collectivités d'un bout à l'autre du pays. On ne retrouve pas de grands établissements de recherche dans toutes ces collectivités, pourtant, les PME qui emploient leurs résidents font face aux mêmes obstacles à l'innovation que les entreprises dans les grandes zones urbaines. Exploiter les installations, l'équipement et l'expertise des collèges du Canada pour aider ces PME favorisera les dépenses intérieures en recherche et développement des entreprises (DIRDE) et contribuera à modifier le faible rendement du Canada en matière d'innovation.

Manque de soutien pour les coûts cachés

En 2003, le Programme des coûts indirects de la recherche (aujourd'hui le Fonds de soutien à la recherche – FSR) a été établi pour aider les établissements d'enseignement postsecondaire canadiens à couvrir les dépenses engagées dans la gestion de leurs travaux de recherche.

Les subventions attribuées peuvent servir aux fins suivantes :

- entretenir du matériel et des laboratoires modernes
- donner accès à des ressources sur les connaissances
- fournir du soutien administratif et appuyer la gestion de la recherche

- respecter les normes réglementaires et éthiques (gestion des risques financiers, conduite responsable de la recherche, éthique de la recherche avec des êtres humains ou des animaux)
- transférer les connaissances aux secteurs privé, public et sans but lucratif.

Le FSR surveille la moyenne mobile sur trois ans des bourses qu'un établissement s'est vu décerner dans le cadre de programmes concurrentiels des trois conseils examinés par des pairs et fournit du soutien financier sur la base d'une formule qui offre un remboursement de 80 % pour la première tranche de 100 000 dollars de recettes moyennes, de 50 % pour la deuxième tranche de 900 000 \$, et de 40 % pour la troisième tranche de 6 millions de dollars, et un pourcentage calculé annuellement pour le reste en fonction des fonds disponibles.

Malheureusement, le Programme d'ICC a toujours été exclu du programme du FSR. Même si la justification politique de l'exclusion du Programme d'ICC reste imprécise 10 ans plus tard, on a autorisé les collèges à utiliser jusqu'à 20 % de leurs bourses provenant du Programme d'ICC pour les « coûts indirects et les frais d'administration » au sens du guide d'administration du programme, bien que les dépenses admissibles soient plus restrictives.

Pour compliquer le problème, ces fonds ne sont disponibles que pour les collèges qui ont une bourse active du Programme d'ICC, ce qui désavantage les nouveaux collèges et met également en péril toute l'expertise acquise à la conclusion des projets.

Avec leur vaste gamme d'équipement et d'installations de haute technologie, les collèges doivent assumer les mêmes coûts d'entretien, de mise en conformité à la réglementation, d'assurances, de chauffage, de climatisation, d'électricité, d'améliorations à la sûreté, d'administration, de la sécurité, et les coûts indirects liés à la recherche que les universités, mais sans le soutien du FSR.

Pourquoi ne pas simplement inclure le Programme d'ICC dans le Fonds de soutien à la recherche?

Dans le passé, des groupes ont plaidé en faveur de l'ouverture du FSR aux collèges, car le Programme d'ICC était le seul programme de recherche concurrentiel soumis à un examen par les pairs financé par le gouvernement fédéral qui était non admissible.

Bien qu'il s'agisse d'un objectif louable, nous estimons que le FSR actuel ne serait pas le mieux adapté à la réalité des collèges. Étant donné le caractère unique des interventions des collèges, le CRSNGC a conclu qu'un programme précis destiné aux collèges, avec ses propres objectifs et paramètres, était nécessaire. La même logique devrait s'appliquer aux coûts indirects associés aux activités de recherche appliquée des collèges.

La disposition d'offrir d'un soutien de base à l'ensemble des collèges admissibles aux fonds des trois conseils permettant l'établissement d'un système de recherche appliquée dans les collèges partout au Canada est également absente du FSR.

De plus, tout en visant constamment l'excellence, les critères d'évaluation doivent reposer sur des fondements différents, car les résultats attendus des collèges sont différents des universités, ce qui est reconnu tant par le CRSNGC que par le Conseil de

recherches en sciences humaines (CRSH) dans leurs propres programmes destinés aux collèges.

Nous sommes donc d'avis qu'un leadership est nécessaire pour créer un fonds autonome d'accélération de l'innovation à l'échelle régionale destiné aux collèges afin d'avoir les retombées les plus positives pour toutes les parties.

Avantages d'un fonds autonome d'accélération de l'innovation régionale

Augmenter la capacité de recherche appliquée des collèges :

Un fonds stable, prévisible et durable permet à tous les collèges de développer et de renforcer leurs capacités en matière de recherche appliquée afin de mieux servir les PME innovantes.

Développer des compétences en innovation régionale :

Accroître le nombre de possibilités d'apprentissage pour les étudiants des collèges (projets de couronnement, stages, postes d'assistants en recherche). Un bureau compétent en recherche appliquée dans un collège peut également offrir des occasions d'apprentissage par l'expérimentation aux étudiants d'universités, en leur donnant la possibilité d'appliquer les connaissances théoriques qu'ils ont acquises dans leurs programmes d'études et en ajoutant une perspective et des ensembles de compétences différents aux équipes de projet.

Assurer le suivi des extrants et des résultats de l'innovation :

Les collèges auraient la responsabilité de la surveillance et du compte rendu annuels des extrants, des résultats et des paramètres de rendement de la recherche appliquée. Avoir des collèges d'un bout à l'autre du pays rendre compte des mêmes paramètres donne au gouvernement fédéral une bien meilleure vue d'ensemble de l'activité canadienne en matière d'innovation.

Améliorer l'efficacité du processus d'octroi :

Séparer les coûts indirects des coûts directs permettra également aux comités d'examen des organismes subventionnaires de mettre l'accent sur leurs domaines d'expertise : l'évaluation de la qualité des projets, au lieu d'avoir à exprimer une opinion sur l'utilisation des fonds pour l'administration.

Faire preuve d'un leadership en matière de recherche appliquée dans les collèges :

Il est encore possible de faire un investissement sans précédent afin de maximiser le potentiel des capacités en matière de recherche appliquée et d'innovation des collèges du Canada. Aucun gouvernement fédéral n'a jamais offert aux 110 collèges du Canada le financement stable, prévisible et continu nécessaire pour établir et améliorer les bureaux de recherche appliquée permettant de relever les défis de l'innovation répertoriés par l'industrie et offrir les possibilités d'apprentissage par l'expérimentation et d'acquisition de compétences en innovation aux étudiants et aux diplômés.

La conception

Le FAIR serait ouvert à tous les collèges admissibles aux fonds du CRSNGC, du CRSH et des IRSC. Les universités et les collèges qui répondent aux critères d'admissibilité des universités du CRSNGC et les organisations externes et à but non lucratif ne

seraient pas admissibles au FAIR. La participation au programme se ferait sur une base volontaire et exigerait que l'établissement fasse une demande de bourse du FAIR.

Le calcul des subventions serait similaire à celui du FSR actuel, mais tiendrait compte de la moyenne mobile sur deux ans des bourses accordées par le biais de concours et soumises à un examen par les pairs qui ont été obtenues dans le cadre de programmes destinés aux collèges au sein du CRSNGC, du CRSH et des IRSC (actuellement, il n'y a que le Programme d'ICC et CoCoSIF). Les subventions seraient renouvelables et d'une durée de cinq ans.

Afin d'accélérer le déploiement des ressources en matière de recherche appliquée dans les collèges admissibles, un plancher de financement serait établi. Les collèges ayant une moyenne annuelle des montants octroyés de moins de 375 000 dollars recevraient 150 000 dollars par année, pendant cinq ans, pour les aider à établir un bureau de recherche appliquée compétent au sein du collège et à retenir les meilleurs talents pour des engagements pluriannuels.

Les collèges établis qui ont reçu une moyenne de plus de 375 000 dollars par année recevraient 40 % de ce montant au cours de l'année suivante. Par exemple, un collège ayant une moyenne sur deux ans de 800 000 \$ recevrait 320 000 dollars.

Les fonds serviraient au bureau de la recherche appliquée ou aux centres de recherche du collège pour aider à compenser des coûts d'une portée similaire à ceux couverts par le FSR.

La prestation

Le gouvernement fédéral a différents mécanismes à sa disposition pour assurer la prestation du FAIR.

1. Le lancement du FAIR en tant que nouveau programme national propre aux collèges, similaire à l'actuel Fonds de soutien à la recherche, est administré par un des conseils subventionnaires fédéraux ou par Innovation, Sciences et Développement économique Canada, à qui il doit rendre des comptes.
2. Le nouveau lancement d'une version propre aux collèges du Programme de mobilisation de la propriété intellectuelle par le biais du CRSNGC et la conception du programme suivant les spécifications du FAIR.
3. Avoir les organismes de développement régional (ODR) du gouvernement fédéral assurer la prestation d'un programme commun et offrir un soutien financier aux collèges dans leur région respective. Cette option se prête au mandat des ODR en permettant aux collèges de répondre aux besoins des entreprises de leur région en matière de recherche appliquée et d'innovation, dans le but de les rendre plus concurrentielles tout en permettant d'accroître la réserve de talents en innovation régionale.

Le coût

Le FAIR proposé, établi en fonction d'une moyenne mobile sur deux ans, d'un plancher de financement et d'une formule de calcul des subventions différente de celle du FSR, coûterait 27 millions de dollars par année, tout en offrant des bénéfices significatifs à 110 collèges dans tous les coins du pays.

D'autre part, l'inclusion du Programme d'innovation dans les collèges et la communauté dans le Fonds de soutien de la recherche existant, en utilisant la formule de calcul des subventions actuelle, coûterait 25 millions de dollars, mais n'offrirait que des bénéfices modestes à 87 collèges.

Bien que le budget du Programme d'ICC demeure inchangé depuis des années, les augmentations futures du financement annuel du Programme d'ICC exigeraient une augmentation du FAIR ou du FSR, qui ressemblerait beaucoup aux augmentations passées du FSR au cours des années où les conseils subventionnaires recevaient des fonds supplémentaires pour de nouveaux concours.

À propos de Réseau Trans-tech

Le Réseau Trans-tech est le regroupement de 49 centres collégiaux de transfert technologique (CCTT) affiliés aux cégeps et aux collèges du Québec.

Le Réseau Trans-tech coordonne les activités des CCTT, facilite l'accès à leurs services, favorise la collaboration entre les CCTT et les autres acteurs de l'innovation et représente ses membres dans les échanges avec le gouvernement, les organismes et les organisations industrielles.

Chaque année, 1 800 projets de recherche appliquée³, 5 700 projets d'assistance techniques et 1 250 activités de formation et touchant à l'information sont réalisés. Le réseau compte plus de 1 300 experts en innovation technologique et sociale qui desservent, chaque année, 4 300 entreprises et organismes.

Les CCTT contribuent directement au développement économique et social des régions en augmentant la productivité, la compétitivité et en développant une main-d'œuvre hautement qualifiée et davantage créative et entreprenante, qui représente une valeur ajoutée annuelle de 1,3 milliard de dollars à l'économie canadienne et qui permet de soutenir 10 000 emplois⁴.

Pour obtenir de plus amples renseignements :

M. R. Mathieu Vigneault

Président-directeur général du
Réseau Trans-tech

Mvigneault@reseautranstech.qc

Téléphone : 418-653-6763

¹ Rapport mondial sur la compétitivité 2016-2017, Forum économique mondial.

² Collaborer pour innover, Michel Trépanier, juillet 2005.

³ Sommaire statistique 2014-2015 : Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, août 2016.

⁴ Contribution économique des cégeps et CCTT, KPMG, novembre 2014.